

**DECISION N°43-2026 –
CONVENTION D'IMPLANTATION SUR LE DOMAINE PUBLIC DE PANNEAUX DE
SIGNALISATION DANS LE CADRE DE LA GESTION DE ZONES D'ACTIVITE
ECONOMIQUE – ZA CANAL A CHAMBEON**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 en date du 19 juillet 2022 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le projet de Convention d'implantation sur le domaine privé de panneaux de signalisation dans le cadre de la gestion de zones d'activité économique ci-annexé,

Considérant que dans le cadre de sa compétence en matière de création, d'aménagement et de gestion de zones d'activités, la CC Forez Est a signé un marché de fourniture et de pose de panneaux d'entrée de nos 35 zones d'activités,

Considérant que la mise en œuvre de ce projet nécessite une collaboration entre la CC Forez-Est et les Communes membres, notamment pour la dépose et la pose de panneaux situés sur une voirie communale,

Considérant que la pose d'un panneau de signalisation est prévue sur le domaine public cadastré ZN 43 de CHAMBEON (42110),

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet de convention d'implantation sur le domaine public de panneaux de signalisation dans le cadre de la gestion de zones d'activité économique ci-annexé.

La convention est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 19/02/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

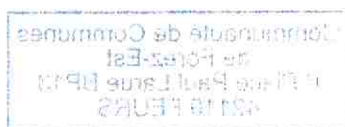
Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Lague BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260219-43-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260219-43-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2026